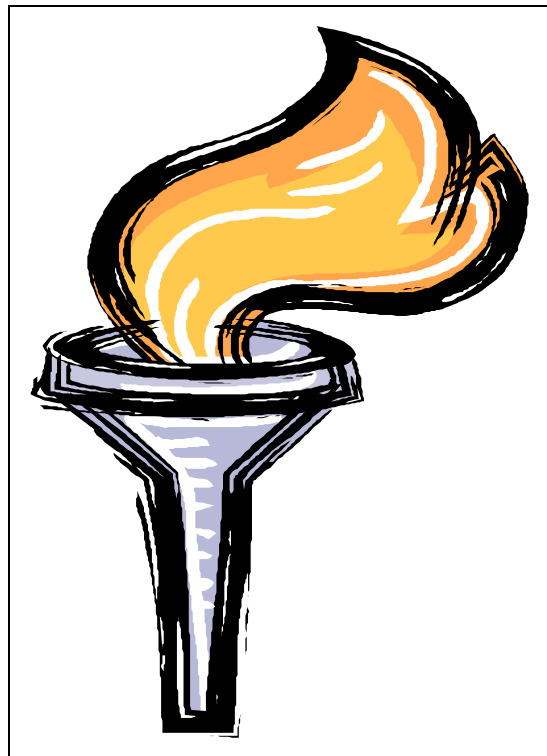


POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE POUR LA JEUNESSE PIÉMONTAISE



VOLET SPORTIF





POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE POUR LA JEUNESSE PIÉMONTAISE

Cette politique a pour mission de reconnaître la participation ainsi que les performances de jeunes citoyens de Piedmont à différentes disciplines sportives reconnues sur la scène régionale, provinciale et internationale. Toute collectivité est fière de supporter, d'appuyer et de mettre en lumière ces performances élités. Le niveau d'excellence et le degré atteint reflète un bel exemple de persévérance et de courage. Ces jeunes, par leur marque et leur quête, donnent un sens à notre communauté et sont de beaux exemples pour notre futur.

1. OBJECTIFS

- 1.1 À la suite de divers critères d'évaluation, les bourses seront attribuées aux citoyens qui se seront démarqués dans le milieu sportif de deux façons :
 - la réalisation de performances sportives
 - la participation à des événements sportifs reconnus et de hauts niveaux
- 1.2 La reconnaissance des efforts entrepris tout au long du processus d'entraînement et la poursuite de l'excellence.
- 1.3 Supporter ces jeunes dans la continuité à se démarquer et mettre en place des actions pour la reconnaissance de leur cheminement.
- 1.4 Favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté et créer des exemples pour la collectivité.

IMPORTANT :

Les bourses remises, n'ont pas comme objectifs un soutien financier destiné à des projets mais bien à la reconnaissance de l'excellence sportive.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- 2.1 Être résident de la Municipalité de Piedmont (résidence principale à Piedmont).
- 2.2 Les bourses s'adressent uniquement aux individus. Ne sont pas éligibles, les groupes, les organismes, les équipes sportives.
- 2.3 Être inscrits à temps plein dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.
- 2.4 L'âge minimum d'éligibilité à cette politique est fixé à 12 ans (*avoir 12 ans au 31 décembre de l'année en cours*). L'âge maximum est fixé à 25 ans. Par contre, le comité se réserve le droit d'analyser une demande à la pièce dans un cas exceptionnel.
- 2.5 Les demandes devront être conformes à la liste des disciplines sportives disponible à l'annexe 1.

3. REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être admissible, le candidat devra fournir ce qui suit :

- Le formulaire de demande complété et signé devra être déposé avant la date limite avec les pièces jointes suivantes :
 - Une lettre ou confirmation de l'entraîneur ou du répondant de l'athlète.
 - Une lettre du candidat démontrant ses perspectives, ses motivations et ses objectifs.
 - Une copie du bulletin scolaire.
 - Une copie de la preuve de résidence.
- **La date limite pour remettre une demande est le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année.**

4. CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

- Remise de la demande au Service des loisirs de la Municipalité de Piedmont, ensuite la demande sera acheminée au comité.
- Analyse du dossier du candidat par le comité.
- Recommandation du comité de sélection au conseil municipal.

5. ANALYSE DU DOSSIER ET SUIVI DE LA DEMANDE

Important : La demande sera analysée en présence de tous les documents requis. Dans le cas contraire, la demande sera automatiquement rejetée.

Une fausse information ou déclaration entraînera l'annulation du dossier.

6. CRÉATION, COMPOSITION ET FONCTION DU COMITÉ

La Municipalité de Piedmont crée le comité de cette politique. Le comité est composé de :

- Membres du comité des loisirs
- Un résident de Piedmont

Le mandat de ce comité est de procéder à l'analyse des dossiers reçus et de faire la recommandation au conseil municipal de la Municipalité de Piedmont pour la répartition des bourses.

7. CATÉGORIES DES BOURSES

Le conseil municipal fixe annuellement le montant total de ce programme lors de la séance des budgets.

Le montant des bourses sera proportionnel à l'évaluation des dossiers des candidats, du nombre de demandes, des différents facteurs du profil de l'athlète et des autres critères des dossiers personnels.

8. REMISE DES BOURSES

Les candidats seront avisés par lettre suite à l'analyse de leur dossier par le comité et pourront selon le cas être convoqués à une remise officielle des bourses.

ANNEXE 1

LISTE DES DISCIPLINES SPORTIVES ADMISSIBLES

- Athlétisme
- Aviron
- Badminton
- Balle-molle
- Baseball
- Basket-ball
- Biathlon
- Boxe olympique
- Canot-kayak eau vive
- Canot-kayak vitesse
- Course sur route
- Curling
- Cyclisme route et piste
- Équitation
- Escrime
- Football
- Golf
- Gymnastique rythmique
- Haltérophilie
- Handball
- Hockey sur gazon
- Hockey sur glace
- Judo
- Karaté
- Lutte
- Nage synchronisée
- Natation
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse
- Plongeon
- Quilles
- Racquetball
- Ringuette
- Rugby
- Saut à ski
- Ski acrobatique
- Ski alpin
- Ski de fond
- Ski nautique
- Soccer
- Softball balle rapide
- Squash
- Surf des neiges
- Taekwondo
- Tennis
- Tennis de table
- Tir à l'arc
- Tirs
- Trampoline
- Triathlon
- Vélo de montagne
- Voile et planche à voile
- Volleyball
- Volleyball de plage
- Water-polo

Toute discipline ne faisant pas partie de la liste pourra être soumise au comité qui en fera l'étude.